

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES  
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE  
APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ, DE LA SÛRETÉ  
ET DES SERVICES LORS DES MATCHES DE FOOTBALL ET  
AUTRES MANIFESTATIONS SPORTIVES (STCE n° 218)



Strasbourg, 22 mai 2024

T-S4(2024)21

**Cinquième réunion du  
Comité sur la sécurité et la sûreté  
des événements sportifs (T-S4)**

**Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)**

**23-24 avril 2024**

**LISTE DE DÉCISIONS**

Lors de sa cinquième réunion, tenue à Strasbourg les 23 et 24 avril 2024, le Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs, de la Convention de Saint-Denis (« T-S4 » ou « Comité de Saint-Denis ») :

1. Adopte l'ordre du jour de la réunion, tel qu'il figure dans le document T-S4(2024)07 ;
2. Prend note de l'organisation de la 3e réunion annuelle du Réseau des magistrats/procureurs responsables du sport (Interpol, Lyon, 18-19 juin 2024) de l'APES, ainsi que de la 18e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (Porto, 8-10 octobre 2024) ;
3. Prend note de la 2e conférence annuelle du Réseau des correspondants nationaux des autorités de police du Conseil de l'Europe (également connu sous le nom de « Réseau de police »), qui s'est tenue à Strasbourg du 19 au 21 mars 2024, et soutient la proposition du Secrétariat sur le thème d'une future conférence annuelle sur « la police des événements sportifs » ;
4. Élit au le poste de Président du Groupe consultatif sur le suivi (T-S4 LI) et Anton Cernat, membre de la délégation roumaine et chef du Point national d'information football (PNIF) roumain ;
5. Prend note des travaux menés par le Groupe consultatif sur les questions juridiques et normatives (T-S4 LI), notamment sur le projet de questionnaire sur les interdictions collectives des supporters visiteurs ;
6. Prend note du retard dans la remise du rapport de suivi annuel/saisonnier 2022-2023, en raison des réponses tardives au questionnaire ;
7. Prend note de l'envoi du projet de rapport de la visite de suivi en Allemagne au pays hôte pour commentaires officiels d'ici la fin du mois de mai 2024;
8. Prend note et regrette que les autorités françaises aient décliné la proposition d'organiser une visite de suivi dans le cadre des préparatifs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
9. Prend note des visites de suivi prévues : Grèce (mai 2024), Türkiye (2e semestre 2024), Bulgarie et Portugal (2025) ; et invite les Parties à se porter volontaires pour des visites de suivi pendant la période 2026-2028, notamment les pays qui organiseront de grands événements sportifs ;
10. Prend note des travaux menés par le Groupe consultatif sur la coopération internationale (T-S4 COOP), notamment en ce qui concerne le projet de questionnaire sur l'utilisation des engins pyrotechniques lors de manifestations sportives ;

11. Décide d'élargir le spectre des parties prenantes pertinentes avec lesquelles travailler à l'avenir, comme les joueurs, les entraîneurs, les arbitres, les journalistes, les responsables de la sécurité des stades, les ligues et les clubs, ayant amendé en conséquence le document (2022)10 rev2 ;
12. Prend note de l'évolution récente des cadres législatifs, réglementaires, administratifs et institutionnels aux niveaux national et européen, et invite les délégations à mettre régulièrement à jour leurs profils pays ;
13. Prend note de l'information présentée par la délégation française sur l'état des préparatifs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
14. Prend note du rôle et des activités de la Fédération internationale pour les juges et arbitres (IFSO), ainsi que des défis en matière de sécurité et de sûreté de cette profession;
15. Prend note de l'information présentée par la FIFA sur l'état des préparatifs de la Coupe du Monde de la FIFA 2026 (Canada, Mexique et États-Unis) et charge le Secrétariat d'inviter les pays hôtes à participer à la prochaine réunion ;
16. Se félicite du lancement - et souligne l'importance - du projet conjoint Union Européenne - Conseil de l'Europe « Équilibre S4 – Renforcer les piliers de la sécurité et des services de la Convention de Saint-Denis », et exprime son engagement à contribuer à la mise en œuvre efficace de ce projet ;
17. Prend note de l'état d'avancement du projet conjoint sur «La lutte contre le discours de haine dans le sport» ;
18. Prend note de l'état d'avancement du projet conjoint « All in Plus – Promouvoir l'égalité de genre dans le sport » ;
19. Prend note des conclusions présentées par la délégation britannique sur l'investigation policière du discours de haine associé au sport ; et
20. Convient de tenir sa sixième réunion plénière à Strasbourg, en personne, les 3 et 4 décembre 2024, avec la 3e et dernière réunion du Groupe de travail ad hoc sur l'UEFA EURO 2024 (4 décembre après-midi) et le 2e atelier de sensibilisation du projet conjoint « Balance S4 » (5 décembre matin).